



Déclaration liminaire CTL du 8 décembre 2015

Monsieur le président,

Après les attentats du 13 novembre dernier, nous sommes toutes et tous dans la peine et le recueillement. En frappant indifféremment la population, en ciblant des lieux de culture, de sport ou tout simplement de loisirs et de rencontres amicales, fréquentés par beaucoup de jeunes, les terroristes envoient un message clair, c'est bien toute la société qui est aujourd'hui visée.

C'est pourquoi nous exprimons notre émotion mais nous assurons aussi que rien ne saurait remettre en cause notre détermination à lutter contre toutes les atteintes à la démocratie, à la paix et aux libertés.

Pour en revenir à nos problématiques, après le report du CTR (comité technique de réseau) du 18 novembre, Bruno PARENT affirme tenir le cap avec les nouvelles règles de gestion.

Nous vous posons donc la question suivante :

➤ Quel avenir pour les agents?

➤ Quel avenir avec les nouvelles règles de gestion qui vont maintenir trois ans les nouveaux agents de catégorie C dans leur première affectation, qui suppriment le mouvement complémentaire, qui visent à réduire les choix de spécialité sur la demande de mutation des contrôleurs...

➤ Quel avenir avec les suppressions de postes qui se projettent pour 2016 (plus de 2100 au niveau national et 12 pour la seule DDFIP 39).

➤ Quel avenir avec une opacité totale concernant les restructurations.

➤ Quel avenir avec la baisse du pouvoir d'achat, la stagnation du point d'indice.

➤ Quel avenir avec la réforme du régime indemnitaire et le retour du système des fameuses « primes au mérite ».

➤ Quel avenir avec la réduction des remboursements des frais de concours des agents.

➤ Quel avenir avec cette demande de rapport sur les 35 heures faite par le gouvernement.

Tous ces éléments génèrent l'incertitude, la crainte et le mal être des agents.

A quel degré de « supportabilité » est fixé le point de rupture ?

Mais ce n'est pas tout, nous vous posons également la question suivante :

➤ **Quel avenir pour les DDFIP ?**

A l'heure de multiples réflexions sur des réformes de structures et de missions, la question se pose légitimement !

➤ Comment les DDFIP peuvent survivre face aux nouvelles suppressions de postes annoncées.

➤ Comment les DDFIP peuvent survivre face à la multiplication des restructurations entraînant la suppression ou le regroupement de services tels que trésoreries, SPF, SIE.

➤ Comment les DDFIP peuvent survivre face au transfert du pilotage des BCR (Brigades de Contrôle et de Recherche) par les DIRCOFI, ce qui signifie la fin de la prise en compte de la spécificité des tissus fiscaux départementaux. En effet, quels points communs peuvent avoir le Jura et la Moselle ou le Jura et le Rhône ?

➤ Comment les DDFIP peuvent survivre face au transfert d'emplois des BDV (Brigades Départementales de Vérifications) vers les DIRCOFI voire désormais vers le passage des BDV sous l'autorité des DIRCOFI.

➤ Comment les DDFIP peuvent survivre face au transfert du recouvrement des créances liées au contrôle fiscal des brigades régionales des PRS départementaux vers un PRS interrégional.

➤ Comment les DDFIP peuvent survivre face à la création de pôles juridictionnels administratifs et judiciaires qui traitera tous les recours devant les tribunaux. Que vont devenir les services contentieux départementaux ?

➤ Comment les DDFIP peuvent survivre face aux différentes actions mises en place pour limiter l'accueil local des usagers.

Dans la continuité, très légitimement, nous vous demandons, Monsieur le président :

➤ **Quel avenir pour la DGFIP ?**

➤ En effet, nous évoluons aujourd'hui dans une administration où la communication importe plus que le fonds des missions. Ainsi, nous prendrons comme exemple la publicité faite sur le STDR (cellule de régularisation pour les avoirs à l'étranger) au détriment des contrôles fiscaux « basiques » et essentiels ou encore la campagne de publicité qui vise à inciter les usagers à ne plus se déplacer et à tout faire sur internet. Et ce n'est pas tout, l'Administration prône les différentes télédéclarations sans que les moyens techniques suivent.

➤ Plus grave encore, nous nous avançons vers un abandon de missions essentielles, ainsi la question est posée de savoir qui sera chargé de recouvrer l'Impôt sur le Revenu suite à la retenue à la source : La DGFIP ou un organisme privé (ACOSS) ?

Solidaires Finances Publiques 39, FO Finances Publiques 39 et la CGT Finances Publiques 39 réaffirment et réaffirmeront toujours son attachement à un bon fonctionnement de la DGFIP, au maintien de l'accueil de proximité au travers des DDFIP et surtout à un bon service public.

En conclusion, nous vous demandons, aujourd'hui, Monsieur le président :

Quel est l'avenir pour le Service Public ?